

Ruhengeri
579/X
28/6/40

APPEL A LA POPULATION BELGE DU RUANDA-URUNDI.

Restriction de la consommation

J'ai l'honneur d'attirer instamment l'attention de la population belge du Ruanda-Urundi sur les conséquences que l'occupation de la Belgique par l'ennemi entraînera sur le ravitaillement du Territoire sous mandat en marchandises d'importation et sur les devoirs qui lui incombent de ce chef.-

Le dernier bateau belge qui a quitté la Belgique, en destination de Matadi, est le "Carlier", parti d'Anvers le 25 avril 1940.-

Jusqu'à fin juin, les arrivages au Ruanda-Urundi des marchandises sus-visées seront donc à peu près normaux.

Mais il est certain que à partir de cette date, ils subiront un ralentissement dont personne ne peut prévoir l'intensité et la durée.-

Il importe dès lors, que la consommation des denrées d'importation destinées à l'alimentation humaine ainsi que celle des carburants soient réduites dans toute la mesure du possible.-

Ces restrictions de la consommation, ces économies dans les dépenses, que viennent du reste de décider les pays alliés, sont indispensables:

1° pour permettre à chaque belge, non pas de thésauriser, mais de remplir l'impérieux devoir qui lui incombe de souscrire à l'Emprunt de l'Indépendance Nationale et aux nouveaux emprunts de guerre que le Gouvernement pourrait émettre;

2° pour maintenir l'économie financière du pays, en diminuant autant que possible les achats à l'étranger.-

Je fais un appel pressant au patriotisme de tous les belges du Ruanda-Urundi pour qu'ils s'imposent, sans retard, avec courage et de bon gré le changement de train de vie important qu'exige d'eux le malheur qui s'est abattu sur notre chère Patrie.

Usumbura, le 5 Juin 1940
Le Gouverneur du Ruanda-Urundi, JUNGERS,

Jungers

Ruhengeri



1291